

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
18 DÉCEMBRE 2020

Déclaration du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs sur le projet de règlement à l'égard de la nicotine

Toronto, ON - Voici une déclaration d'Anne Kothawala, Présidente et Chef de la direction du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs (CCID) sur l'introduction par Santé Canada des restrictions proposées à l'égard de la nicotine:

« Les dépanneurs du Canada représentent le principal réseau vers lequel les fumeurs adultes se tournent lorsqu'ils souhaitent passer à un produit à moindre risque. Nos données de vente indiquent que les fumeurs ont besoin d'une concentration de nicotine suffisante pour réussir cette transition. Offrir à nos clients ce choix et les encourager à faire le changement est conforme à l'objectif de santé publique de Santé Canada de réduire les taux de tabagisme.

La proposition du gouvernement fédéral de limiter la concentration de nicotine est erronée et contredit cet objectif de santé publique. Éliminer la concentration en nicotine supérieure à 20 mg / ml encouragera les utilisateurs adultes à se tourner vers le tabac ou vers le marché illégal en ligne - aucun des deux résultats souhaités en matière de santé publique. De plus, les fumeurs adultes envisageant la transition vers le vapotage seront découragés, car les données sur les ventes des membres du CCID montrent que plus de 80% de nos clients achètent le produit à plus forte teneur en nicotine au début de leur transition vers les produits de vapotage.

Une chose est claire : limiter la concentration de nicotine ne résoudra pas le problème du vapotage chez les jeunes. Nous soutenons l'objectif du gouvernement de lutter contre le vapotage chez les jeunes et sommes fiers que notre réseau ait fait ses preuves dans la vente au détail de produits restreints par l'âge. Les dépanneurs ne sont pas le problème. La réduction du vapotage chez les jeunes nécessite une approche à multiples facettes qui restreint le marché en ligne non réglementé et prévoit des sanctions plus sévères pour tout détaillant vendant à des mineurs. Cette politique rendra plus probable que les jeunes auront accès à des produits de vapotage à plus forte teneur en nicotine via les marchés en ligne illégaux.

Enfin, la date de mise en œuvre proposée de seulement quinze jours est tout simplement irréalisable pour nos détaillants. Les délais de mise en œuvre précédents s'étiraient sur plusieurs mois, et non quelques jours, ce qui donne le temps aux dépanneurs de se conformer. Cela imposera des coûts importants à notre industrie à un moment où les entreprises sont aux prises avec les impacts économiques et sanitaires de la COVID-19. Le gouvernement a déjà reconnu ces défis plus tôt cette année lorsqu'il a accordé une prolongation de 6 mois aux réglementations précédentes sur le vapotage et devrait appliquer la même approche dans ce cas.

Nous demandons au gouvernement de reconsidérer sa décision de limiter la concentration de nicotine et de prolonger la période de mise en œuvre pour les détaillants ».

-30-

COORDONNÉES

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Anne Kothawala, Présidente et Chef de la direction, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs au (647) 242-3560 ou à akothawala@convenienceindustry.ca